

GRANDE PAUVRETE ET REUSSITE SCOLAIRE

I. Textes de référence

1. La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989

La mission de l'école est définie sans ambiguïté dans la loi d'orientation de 1989 qui, dans son article premier, déclare « le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté ». L'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes quelles que soient leurs origines sociales, culturelle ou géographique.

2. La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 28 juillet 1998

L'Education Nationale a mis en place différents dispositifs comme le projet d'établissement dont la loi d'orientation contre l'exclusion de 1998 stipule que « le projet d'établissement indique également les moyens particuliers mis en œuvre pour prendre en charge les élèves issus des familles les plus défavorisées. »

Cette loi réaffirme le droit à l'égalité des chances par l'éducation et la culture. Pour garantir ce droit, la répartition des moyens du service public de l'éducation tient compte des différences de situations objectives, notamment en matière économique et sociale.

3. Convention internationale des droits de l'enfant

La convention internationale des droits de l'enfant, publiée au JO du 12 octobre 1990, reconnaît le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, moral et social.

L'Etat adopte les mesures appropriées pour mettre en oeuvre ce droit, notamment en ce qui concerne le logement.

II. Qu'est-ce que la pauvreté ?

Les sources de l'INSEE indiquent que près d'un million d'enfants de moins de 14 ans vivent au sein de deux millions de ménages sous le seuil de pauvreté (moins de 140 euros par mois).

La précarité est l'absence de d'une ou plusieurs sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux.

La grande pauvreté est déterminée par un cumul de précarité dans plusieurs domaines, leur persistance et la quasi-impossibilité de réassumer ses responsabilités et reconquérir ses droits par soi-même dans un avenir prévisible

Les familles les plus défavorisées vivent des situations de grande pauvreté dans l'isolement et la discrétion. Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire. L'école doit les repérer pour favoriser les conditions de la réussite scolaire de leurs enfants et limiter les risques d'exclusion.

Les élèves qui vivent des situations de grande pauvreté ont des difficultés scolaires qui sont liées à des problèmes d'ordre économique, social, environnemental et culturel :

- cumul de la précarité de l'emploi, du logement, de la santé ;
- crainte de la dislocation de la cellule familiale face aux risques de placement des enfants par la DDASS ;
- combat au quotidien pour la survie qui peut rendre inopérants les efforts des familles ;
- fatalité de transmission sur plusieurs générations de cette précarité des situations ;
- rejet de la société.

Ces obstacles sont à l'origine de comportements d'intériorisation de l'échec qui ne favorisent pas la réussite scolaire alors que celle-ci est un enjeu fondamental et un immense espoir pour les parents.

Face à ces élèves, l'école se trouve souvent démunie. La question de la grande pauvreté est peu traitée car, d'une part, elle ne concerne qu'un petit nombre d'élèves et, d'autre part, elle est souvent méconnue parce que le quotidien de ces élèves est inimaginable pour les enseignants.

Il s'agit, donc, d'avoir une attitude clairvoyante pour repérer et identifier les causes et les conséquences de la grande pauvreté et de mettre en œuvre de nouvelles pratiques ou de faire évoluer celles-ci tant sur le plan social que médical et pédagogique.

III. Typologie des attitudes des enseignants vis-à-vis des familles pauvres¹

1. Le rejet et la dénonciation

On dénonce l'attitude des parents, au nom d'une norme par rapport à laquelle il est clair qu'ils sont en tort : c'est « l'évidence d'indignité ». « Si les parents s'occupaient de leurs enfants, s'ils répondaient aux convocations... Ils ne s'intéressent pas à l'école. »

¹ Selon Alain Bourgarel.

2. La tolérance et l'amabilité

On accepte ce qu'on considère comme une défaillance des parents, on peut même la comprendre de manière fataliste : ce n'est pas leur faute mais plutôt celle de la société, et il n'y a rien à faire. « Ils sont défaillants, soyons aimables quand même. »

3. La volonté d'associer les parents aux activités de l'école qui leur paraissent accessibles

Il s'agit de susciter et reconnaître chez eux un intérêt, voire de leur offrir une voie d'intégration, mais en pensant qu'il n'est pas possible d'aller au-delà avec ce type de familles (par exemple, fabriquer des gâteaux pour une fête, accompagner une sortie, couvrir les livres de bibliothèque...) « Ils sont défaillants, pourtant ils voudraient que leurs enfants réussissent. Encourageons-les à pousser leurs enfants, mais on sait bien que les dés sont jetés ! »

4. La volonté d'éduquer les familles

On met en place des stages leur permettant de mieux connaître les méthodes pédagogiques, le système éducatif, l'orientation et même d'apprendre comment mieux élever leurs enfants. « On va leur apprendre à être de bons parents, à exercer leur métier de parents. »

5. Le partenariat

Il s'agit de considérer les parents non « comme des objets repoussants et condamnables, défaillants mais pardonnables, défaillants mais utiles, défaillants mais éducatifs »² mais comme des sujets qui ont une expérience, des valeurs, une pensée et des droits. Le partenariat repose sur trois piliers : la connaissance, la reconnaissance, la rencontre.

IV. De quelles difficultés l'école devrait-elle prendre conscience ?

1. De la faiblesse des ressources financières de ces familles

Or, l'école n'est pas gratuite. « Il y a un manque d'argent des familles qui n'est pas toujours bien perçu par les professeurs. Par exemple, s'il faut acheter ce petit matériel qui coûte 20 francs. C'est pas toujours un gros truc, mais il leur faut dans les deux jours qui suivent... Il faut savoir qu'une fois le 20, le 25 du mois jusqu'au 5 du mois suivant, c'est vraiment difficile, on mange avec ce qu'on a dans le frigo, on a seulement l'argent pour le pain. Il

² Alain Bourgarel, membre du groupe de travail national « Grande Pauvreté et Réussite Scolaire ».

nous arrive de finir le mois avec 10 francs. 20 francs en fin de mois, on ne les a pas, même si ça vous paraît une somme dérisoire. Si c'est dans cette semaine-là qu'on nous demande d'acheter quelque chose aux gosses, eh bien on ne peut pas, c'est pas possible. Il faut choisir entre les 20 francs pour l'école ou pour payer le pain le reste du moi. Souvent, nos enfants sont punis ou ils sont grondés parce qu'ils n'ont pas reçu le truc au moment où on leur a demandé de l'avoir. »

2. De la précarité de la vie de ces familles

Les familles sont tellement préoccupées de survivre qu'il n'est pas facile de s'intéresser à une culture scolaire. « Quand on est venu saisir nos meubles », raconte une maman, « je n'étais pas à la maison, mais mon fils était là. Voyant faire l'huissier, l'entendant se moquer de la manière dont le logement était tenu, il s'est enfermé dans les toilettes et s'est mis à crier. Quand je suis rentrée, il m'a dit : « maman, je n'ai plus envie de vivre. » »

« Nos vies si difficiles tourmentent nos enfants et les empêchent d'être attentifs à leur scolarité et de croire qu'ils peuvent réussir. Les problèmes familiaux comme l'absence d'argent et toute la violence que cela peut faire naître dans les familles, cela les perturbe. Dans nos familles, les problèmes sont davantage partagés avec les enfants : c'est un tort, car cela va les atteindre, mais on ne peut faire autrement car cela les concerne. C'est trop dur pour eux à porter, ce qui fait qu'ils n'ont plus l'esprit libre pour apprendre. »

3. De la peur des parents devant l'école

Elle s'explique par la reproduction d'une génération à l'autre des situations de pauvreté et d'échec scolaire. Beaucoup de parents parlent de la peur d'être convoqués.

4. De la difficulté de comprendre ce qui se passe à l'école et de la difficulté de faire reconnaître ses droits

L'absence de vraies rencontres peut avoir des conséquences graves en termes d'orientation car les procédures basées sur le dialogue sont vidées de leur sens. L'institution peut alors être tentée de penser à la place des familles et de recueillir leur accord en profitant de leurs difficultés à comprendre structures et enjeux.

5. De certaines exigences difficiles à satisfaire

L'école demande aux parents d'accompagner son action par l'attention accordée au travail scolaire, l'aide à y apporter, ainsi que par des activités extrascolaires.

« Les parents ne peuvent pas suivre leurs enfants. Les choses qu'on ne peut pas leur expliquer, les parents ne peuvent pas aller voir un professeur et lui dire : je ne peux pas l'aider. Un gosse qui n'a pas compris en cours, qui rentre chez lui, que les parents ne peuvent pas lui expliquer, il ne va pas faire ses devoirs. Au bout d'une fois, deux fois, on ne va pas chercher à comprendre pourquoi, on va dire : ce gosse-là, il fait ce qu'il a envie, ses parents le laissent, les parents n'ont pas envie qu'il fasse ses devoirs, ils ne s'en occupent pas quand il rentre à la maison. »

L'exigence de co-éducation est de plus en plus forte au fil des années, voire démesurée par rapport à la vie de certaines familles. Trop vite, les enseignants décrètent que ces parents-là ne s'intéressent pas à l'école, et ils portent sur eux un regard négatif.

6. Du regard que portent les enseignants sur les enfants et leurs parents qui paraissent différents des autres

Les familles ont parfois l'impression que l'école fait des différences entre les enfants. Cela peut conduire ces derniers à un repli sur eux-mêmes ou au refus de s'exprimer pour ne pas s'exposer.

V. Changer de regard

1. Connaître

- Connaissance de la pauvreté ;
- connaissance des obstacles qu'elle crée pour la réussite des enfants.

Connaître permet de comprendre et de remettre en question ce que l'on peut appeler une « évidence d'indignité », qui conduit à une logique de la dénonciation (« Ces gens-là, il n'y a rien à faire avec eux ; ils ne font rien pour s'en sortir »).

2. Comprendre

Le mot « compréhension » est ambigu : il peut ne signifier que « tolérance » et la compréhension-tolérance peut susciter de mauvaises réponses :

- baisser les bras devant un problème qui nous dépasse ;
- assister les pauvres ;
- vouloir les éduquer.

3. Reconnaître

C'est sortir du discours négatif et passer de « connaître » à « reconnaître ».

- La reconnaissance des attentes
Pour les familles pauvres, plus encore peut-être que pour les autres, l'école est le lieu de tous les espoirs.
- La reconnaissance des droits
Cela rend la dignité à ces familles. En conséquence, il convient de cesser de penser à la place de ceux que l'on considère comme incapables de le faire.
- La reconnaissance des personnes
C'est la reconnaissance des efforts, du courage, des capacités, des richesses intellectuelles.

Changer de regard est la seule réponse qui permet un partenariat de l'école avec les parents :

- pour favoriser la réussite de leurs enfants ;
- pour favoriser la réussite des autres aussi (les difficultés que rencontrent les pauvres révèlent, de manière plus aiguë, celles de beaucoup d'autres familles) ;
- pour que l'école fasse comprendre à tous les élèves que la misère est une violation des Droits de l'Homme.

VI. Le croisement des savoirs

C'est frappant lorsque l'on prend le temps de les écouter : les pauvres, les parents des élèves qui échouent à l'école, ne sont pas dénués de savoirs. Ils connaissent des choses que les autres ignorent. Ce constat est une évidence. Quant à l'échec des enfants des familles pauvres à l'école, si les enseignants se sentent désarmés devant lui, leurs parents ne manquent pas d'idées sur ses causes.

Le savoir des pauvres est irremplaçable de deux points de vue : le reconnaître pour leur rendre leur dignité et sortir de la disqualification sociale ; ne pas se tromper dans la solution des problèmes qu'ils rencontrent. Mais il ne faut pas faire de populisme. Ce qu'on connaît dans son quartier ne suffit pas pour en analyser les causes ni même pour trouver des remèdes ponctuels. Pour l'école, si les parents désignent les difficultés, il appartient aux enseignants de préciser et de mettre en œuvre les solutions.

Selon le titre d'une action de recherche où ont travaillé ensemble des personnes du Quart Monde et des universitaires, on a donc besoin d'un « croisement des savoirs ». A côté des savoirs savants, ou scolaires, se distinguent deux autres types : les savoirs vécus et les savoirs d'action et d'engagement. « Ces trois composantes sont essentielles pour construire un savoir libérateur ».

Le programme est simple : connaître ce que vivent les familles, comprendre leurs stratégies de résistance, reconnaître leurs attentes, leurs droits, leurs savoirs. Voilà les composantes du changement de regard qui permettrait de surmonter les difficultés dégagées plus haut. Il s'agit, selon cette recherche, de « se reconnaître (mutuellement) comme des personnes qui possèdent, chacune à partir de sa vie et de sa perception des choses, un savoir propre que l'autre ignore, et qu'il lui faut apprendre ».

VII. Des outils et des démarches

La loi du 29 juillet 1998, loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, stipule dans son article 142, alinéa IV, que chaque projet d'école et d'établissement doit indiquer les moyens par lesquels l'équipe éducative entend lutter contre les exclusions.

Les projets d'écoles présentent les objectifs particuliers et les moyens pour y parvenir que les équipes éducatives ont déterminés pour répondre aux missions du service public de l'Education nationale dans un contexte géographique et social spécifique.

La connaissance de ces spécificités géographiques et sociales est, donc, nécessaire pour aider une équipe à rédiger son projet ou à le modifier. Dès lors, toute entreprise d'aide générale sera formelle et bien souvent inadaptée.

1. Dans chaque classe

L'école veille à ce que le quotidien de la classe évite tout ce qui pourrait entraîner la mise à part négative d'un élève en raison de sa situation sociale.

- Un soutien et une exigence dans une classe coopérative

- Soutien dans les progrès

L'école s'attache à mettre en valeur les progrès des élèves dont les efforts ne sont pas automatiquement célébrés dans la famille.

- Exigence dans les acquisitions scolaires

Les meilleurs résultats scolaires possibles sont recherchés pour chaque élève, y compris pour ceux qui vivent dans des conditions qui les éloignent des normes scolaires.

- Coopération entre élèves

La coopération entre élèves, facteur d'inclusion pour les élèves les plus faibles et de cohérence pour la bonne marche de la classe, est mise en œuvre dans l'école.

- Des rites stables, une compréhension et une protection particulières
 - Rites stables

Les rites et pratiques pédagogiques habituels de l'école ne sont pas modifiés sans explications et progressivité pour que chaque élève se sente en sécurité devant les évolutions en cours.
 - Compréhension de comportements inhabituels

La plus grande attention sera portée aux manières de juger les comportements des élèves les plus démunis afin de repérer ce qui est le résultat des conditions de vie.
 - Protection particulière

L'ensemble de l'équipe éducative de l'école veille à la sécurité physique et morale des élèves, en particulier de ceux qui vivent dans les conditions sociales les plus mauvaises.

- Un intérêt pour la pauvreté
 - La pauvreté dans l'histoire de France n'est pas ignorée.
 - La situation actuelle des pays en voie de développement est décrite méthodiquement.
 - En France aujourd'hui, les problèmes de pauvreté sont abordés avec tact dans le cadre des programmes.

2. Dans l'école

L'ensemble du personnel de l'école est conscient du rôle qu'il peut jouer contre les exclusions et examine, régulièrement, les mesures à développer dans ce but.

- Présence
 - L'école se pose, chaque année, la question d'éventuels non scolarisés.
 - L'école s'adresse régulièrement aux partenaires locaux pour repérer d'éventuels enfants non scolarisés.
 - Si l'école accueille un enfant non scolarisé jusque là, l'équipe pédagogique met en œuvre des modalités propres à s'adapter à ses caractéristiques particulières.

- Equipe éducative
 - L'équipe pédagogique s'informe régulièrement des réalités locales sur la pauvreté.
 - Des liens avec d'autres équipes sont recherchés pour recueillir des informations (ZEP, REP, ...).

- A chaque prérentrée, il sera rappelé, à chaque catégorie de personnel, la part qu'elle a à prendre, selon la réglementation propre à chacune, dans la lutte contre les exclusions. La définition des rôles sera clairement faite pour l'année nouvelle.

- Des classes à mixité sociale et inter-âges
 - La mixité sociale est appliquée pour la composition des groupes d'élèves et une adaptation de l'école est assurée pour chacun, quel qu'il soit.
 - L'école veille à ce que l'application du règlement intérieur et les coutumes quotidiennes n'entraînent pas d'exclusion.
 - Les savoirs, valeurs et expériences de chaque élève sont mentionnés dans le quotidien pédagogique lorsque cela paraît utile à la lutte contre les exclusions.

3. Dans le quartier, avec parents et partenaires

La volonté des équipes éducatives de lutter contre les exclusions aboutit, rapidement, à la recherche de partenariats divers à l'extérieur de l'école.

- Avec les parents
 - L'école veille à donner aux parents, quelles que soient leurs situations sociales, la place qui leur revient selon la loi et le règlement intérieur et veillent à entretenir les meilleures relations possibles avec eux.
 - Une grande attention est portée par l'école aux participations financières régulières ou exceptionnelles suscitées ou demandées aux parents.
 - Si cela apparaît possible, l'école engage des actions communes avec les parents en situation d'exclusion sociale. Une évaluation régulatrice permanente est mise, alors, en place.
- Avec les partenaires
 - L'école cherche les partenariats qui conviennent pour compléter leur propre travail contre les exclusions par celui des autres services publics et instances territoriales concernés.
 - Ces liens partenariaux ne pourront être efficaces que s'ils sont permanents : un réseau est, donc, nécessaire.

L'école entretient des liens permanents avec les autres institutions chargées de la lutte contre les exclusions.

- L'école veille à remplir toutes leurs responsabilités dans la lutte contre les exclusions sans que cela n'entraîne d'obligations supplémentaires pour les membres de l'équipe éducative au-delà de ce qui est exigé par la loi.
- L'école dans le quartier
 - L'école veille à donner à tous une image accueillante.
 - Eventuellement, l'équipe éducative enverra l'un de ses membres chez des parents d'élèves lorsque cette formule s'avérera utile pour tisser des liens positifs. Des conditions précises seront, alors, établies préalablement.
 - L'école assure la continuité de la lutte contre les exclusions au-delà des personnes qui y sont engagées à un moment donné dans le cadre de leur fonction professionnelle.

VIII. Les acteurs

1. L'IEN

Un Inspecteur de l'Education Nationale est responsable d'une circonscription, aire géographique plus ou moins étendue, plus ou moins homogène (villages ruraux ou montagnards, villes moyennes, agglomérations en banlieue, partie d'une grande ville, quartiers sensibles ou non, ZEP...) qui regroupent environ 300 classes maternelles et élémentaires. Sa responsabilité porte sur environ 6 000 à 6 500 élèves âgés de 2 à 12 ans pour qui il doit contribuer à créer les conditions de la réussite scolaire. Parmi les résistances à la réussite scolaire que les enseignants rencontrent et qui les obligent à modifier leurs pratiques, on peut trouver certains élèves vivant dans la grande pauvreté.

L'IEN développe tout un système relationnel autour de l'école :

- avec les maires et leurs services ;
- avec les services départementaux de santé ;
- avec les assistants sociaux des caisses d'allocations familiales ;
- avec les inspecteurs du service départemental de la Jeunesse et des Sports. Ces partenaires participent fréquemment aux politiques locales d'aménagement des temps scolaires et des ZEP et peuvent, dans le cadre des comités locaux d'éducation, apporter des informations ;
- avec les associations locales.

2. Le directeur d'école

Repérer et aider les élèves qui sont victimes de conditions sociales et économiques défavorables, isolés ou en nombre dans une école, relève des attributions d'un directeur d'école maternelle ou élémentaire.

3. L'enseignant

Une scolarité relativement réussie est le meilleur moyen pour que soit rompu le mécanisme de reproduction de l'exclusion d'une génération à l'autre : l'enjeu, pour ces élèves, est donc infiniment plus important que pour la masse des autres.

L'enfant ou le jeune en situation de grande pauvreté devra trouver, à l'intérieur même de l'école, une affirmation dans ses capacités, à laquelle on ne pense guère puisque les parents s'en chargent pour quasiment tous les autres élèves.

IX. Pour en savoir plus

Dossier « Grande pauvreté et réussite scolaire » sur <http://eduscol.education.fr>.